

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département du NORD
Arrondissement du LILLE
Commune de TEMPLEMARS**

Article n° 45-2026 G

Nous, Maire de Templemars,
Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 21 Mars
2026, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et
des adjoints,
Vu la délibération du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre
d'adjoints et 5 conseillers délégués

ARRETONS

Article 1 : A compter du 15 Avril 2026, délégation de fonction est donnée à
Madame MONTAGNON LION Stéphanie, conseillère déléguée
à l'effet d'exercer les fonctions ayant trait à la démocratie locale.

Article 2 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution
du présent arrêté.

Fait à Templemars le 02/04/2026
Le Maire,
P.H DESMETTRE

Notifié à l'intéressé le

